

de homme-avec lequet, dans le but de le faire cesser, il prit un verre à la main et le jeta.

Toujours des vieux !

L'estimable Lengletz était une pauvre bécote, à l'une des extrémités du village, dont les propriétaires étaient deux vieillards presque impotents. Ils passaient pour deux misérables, ayant recours à l'aide du Bureau de bienfaisance de la commune.

Seul peut-être, le jeune compagnon de Pollet ne partageait pas l'opinion de ses concitoyens. Il dit, dans l'ignorance des qualités de son interlocuteur, que les vieux avaient un motot. Abel eut un air assuré sur-le-champ. Il paya les deux choses avec un louis et il vit que la vieille cabaretière lui rendait la monnaie de sa pièce en passant de l'argent dans un sac assez bien garni.

Immédiatement, il décida de voler ces pauvres et il s'achemina dans ce but avec ses amis belges, qui l'accompagnaient.

D'un coup d'œil, il vit que la mort du vieux père Lengletz. On dit que dans deux jours, les époux Lengletz avaient amassé un billet de 500 francs et l'avaient mis de côté pour pourvoir aux besoins de leur vieillesse. Ils n'en avaient parlé à personne, et leur fils Jules lui-même l'ignorait.

Ce vol lui fut suivi d'un crime involontaire. Le médecin légiste, lui commit le 16 août 1903.

Guyard, Verbeke, Dekimpe et Abel Pollet arrivèrent à Locon vers neuf heures du soir. A onze heures, ils furent arrêtés, Abel en tête, dans l'estaminet délabré.

Après Lengletz manqua la respiration. — On l'étouffa

L'acte d'accusation raconte ainsi la scène du crime.

Les époux Lengletz s'étaient couchés, après avoir fermé à clef la porte de leur maison donnant sur la rue. Ils avaient serré les autres portes de leur logis ouvrant sur une cour intérieure. Vers 10 heures, M. Lengletz, qui, vieux et malade, respirait difficilement, se leva et alla s'asseoir sur une chaise à la cuisine voisine. Quelques instants après que sa femme, demeurée dans son lit, lui demanda l'heure, et qu'il lui répondit qu'il était dix heures et demie, celle-ci, qui s'était rendue à la cuisine, se pencha vers son mari et lui dit : « Tu n'as rien de mieux à me proposer que de venir te coucher avec moi ? »

En même temps, la pauvre femme entendit des bruits de voix dans la pièce voisine. Avant qu'elle ait eu le temps de faire un geste et au moment où, dans l'effroi de métrier en fuite les agresseurs, elle appela à son aide son fils Jules, comme s'il se fût trouvé dans sa maison, un individu monta l'escalier de cinq marches qui conduisait à sa chambre, lui cria : « Tu vas en avoir des Jules ! » et lui porta des coups de poing sur la tête. Se couchant sur elle, il la serra à la gorge et aux bras en appuyant la main sur sa bouche pour l'empêcher de crier. Pendant ce temps, un autre individu avait à son tour pénétré dans la chambre, fouillait la garde-robe et fracturait le tiroir des bas de coton. Un troisième, aux dires de la victime, d'une somme de 1.000 francs en louis d'or contenue dans une bourse en toile, d'une bague en or et d'une paire de boucles d'oreilles en or.

Le coup fait, les malfaiteurs se retirèrent. Une demi-heure environ après leur départ, la femme Lengletz osa se lever ; elle descendit dans la cuisine et elle trouva le cadavre de son mari étendu sur le sol, le visage couvert d'un sac.

Ce crime avait été commis avec une audace inouïe. Si les habitants de l'estaminet où s'étaient produits ces faits, n'avaient constaté un danger permanent. Les bandits désignèrent le risque.

La jeune Lengletz tremble et pleure

Sans doute leur visage ne tressaillait pas, mais alors que le tressaillement fut celui d'Abel Pollet, lorsque cité par l'accusation, la mère Lengletz apparut.

La pauvre vieille ruine ! Toute petite et frêle et tremblante, elle se pencha sur le cadavre de son mari, pleurant, elle se tordait les mains et faisait pleurer !

Respectueux, le président demanda à Mme Lengletz de raconter ce qui lui venait en tête.

Comme beaucoup de vieillards que l'habitude de souffrir a rendus un peu égoïstes, la vieille cabaretière « qui ne s'est plus depuis qu'elle est veuve », pense surtout au motif de la bande de malfaiteurs qui elle dit qu'elle a vu, elle se jette sur elle, la frappe d'un coup de poing et la serre à la gorge.

Elle lui demanda si elle avait vu l'instruction, elle lui dit qu'elle n'en avait rien vu.

« Ah ! que malheur, j'ai oublié cela ! »

« La pauvre femme s'agite sur le fauteuil de témoins, pose son parapluie à terre, son mouchoir et divague. Elle retire, remet son petit bonnet de crêpe et regarde avec effroi dans la direction d'Abel Pollet, qui, assis, attend son tour de parler. »

« Et votre mari, Madame ? »

Mme Lengletz fait un signe de la main, comme se souvenant d'une chose très lointaine.

« Ah ! Monsieur, j'en avais tout chaperonné ! »

C'est là toute l'histoire funèbre du cabaretière de Locon. Et cela, dans un trop, cette insensibilité de sa vieille épouse qui, si près de retourner vers le grand néant, peut bien commencer d'oublier un peu !

Le fauve s'agite et gronde

Abel Pollet, vous êtes accusé de complicité d'assassinat et de vol avec violence. Qu'avez-vous à dire ?

« Ah ! ah ! l'étrange Pollet, ah ! non, il ne me préoccupe pas. J'étais comme les autres et si l'interrogatoire plus souvent c'est que j'en avais plus long à dire. »

J'ai serré dans le fou de l'action

Mais enfin, dit M. Lengletz, qui se continue mal, vous n'avez rien vu de plus menaçant au début de l'instruction ou si vous n'avez rien vu ?

« Mais elle portait des traces de blessures, le médecin-légiste vous le dira tout à l'heure. »

Tiens, elle s'est cognée à son lit quand je l'ai forcée à s'étendre.

« Vous l'avez donc touchée ? »

« Je ne dis pas le contraire. C'est moi qui suis le premier dans la chambre et je me suis précipité sur la vieille. Elle se débattait, je l'ai fait tenir tranquille. »

« Vous avez serré assez fort ? »

« All ! vous comprendrez, Monsieur le président, que je ne l'ai pas frappée. Je l'ai serrée, mais je ne l'ai pas frappée. Pollet ébranlé d'un poing furieux le dossier de son banc, « Je suis un assassin, un criminel, un lâche, mais je ne suis pas un meurtrier. »

« Mais elle est lachée. La face anguleuse du bandit s'amaigrissait subitement et les dents semblaient se briser. On frémait dans le grand lit à l'entendre et à la voir en songe à ce que les vieux qui furent sous les terribles poings qu'il agit, durent souffrir. »

Gendarme et valeur témoin

Le médecin-légiste qui constata le décès de M. Lengletz vint déposer. Il examina aussi le cadavre et dit que les blessures aux yeux des conclusions qu'il releva sur son banc.

M. Lengletz ne peut empêcher de faire remarquer à Abel Pollet que les paroles du médecin-légiste prouvent qu'il a malmené la vieille femme. C'est procureur à Abel l'occasion de blaguer doucement la médecine légale.

« Oh ! vous savez, Monsieur le président, dans un médecin, il me faut toujours un petit morceau de plus qu'il y en a. »

Après le docteur on entend le marchand de lois de gendarmerie qui fit les premières constatations. Il dit que le cadavre de la barbe un individu qui faisait s'enrouler sous les draps de Pollet, mais que les scrupules prirent à temps. M. Louten, c'est le nom du médecin-légiste, proposait un revolver.

Abel Pollet, au courant de l'état 1905, avait rencontré le contrebandier Louten, de M. Louten, qui lui avait proposé de l'accompagner dans une expédition de contrebande. Louten, en main, il lui aurait déclaré net qu'il s'agissait de luer deux vieillards. Louten n'avait pas marché. D'une voix qui n'est pas très forte, Louten déclara que les gendarmes se trouvaient à l'intérieur. Abel Pollet hausse les épaules.

« Mais, Monsieur le président, cet homme est un voleur comme moi. Si l'assassinat n'est pas un assassin, ce n'est pas de sa faute ! »

« Ce qu'il dit, demande M. Lengletz, est-il exact ? »

« Non, bien sûr, et Pollet lève les bras vers le plafond. Voyons, est-ce que j'aurais proposé un crime à un homme avec lequel je n'avais seulement jamais vu ? C'était se condamner à l'échafaud. »

En définitive le crime de Locon se résume ainsi : Les quatre bandits ne s'attendaient pas à trouver les vieux Lengletz éveillés. Verbeke voyant le cabaretière assis sur une chaise, vint tout d'abord pour l'empêcher de prévenir sa femme. Il se jeta à la gorge et lui mit la main violemment sur la bouche. M. Lengletz, asphyxié, suffoqué et mourut. La pression des doigts de Verbeke sur la gorge empêcha Pollet d'appeler à l'aide.

Quant à Abel Pollet, il est reconnu qu'il a fouillé le cabaret, maintenu et trappé la vieille femme.

Ce crime rapporta 1.000 francs à ses auteurs.

En attendant le second crime

L'examen de ce crime, les décrets de langage d'Abel Pollet, n'empêchent pas qu'on puisse juger encore vers la fin de l'audience sur une question de petits vols qui se sont maintenus les chaînes qui relient entre eux les jours sanglants.

Une grande quantité de gendarmes belges de commissaires de police, de paysans et de vieillards, viennent de se réunir, ils se voient communi à Watrou, à Houkerque, à Croven, à Everwinghe, à Winnezeele, à Terdeghem, etc., etc.

C'est de la même façon, un peu enroulée, que se termine la première audience où le Grand Abel apparaît réellement dans sa splendeur de brute.

André BELVALLEE.

Feuilleton Dunkerquois

Poings de Dunkerque et de Bergues

Dunkerque, 15 juin 1908.

Je ne pensais pas en écrivant mes derniers feuilletons dans lesquels j'exposais la situation des établissements balnéaires au point de vue des juges, que le Tribunal civil de Dunkerque, par son arrêt du 12 juin, en son jugement dans l'affaire de la commune de Malo-Bains contre M. Monnet, directeur du Casino. On a vu que ce jugement oblige le directeur de l'établissement municipal à vidier les lieux (opération qui aurait dû être faite avant les chaleurs) et cela huit jours après la signification du jugement.

Que va faire M. Monnet ? Il n'aurait pas encore reçu la signification, mais cela ne l'empêche pas de l'attendre. Il ira-t-il en appel et au besoin en cassation ? C'est alors un procès de trois ans au moins et son bail sera expiré lorsqu'interviendra l'arrêt définitif. En supposant même qu'il gagnât son procès, il aurait alors le double satisfaction de voir déclarer valable un contrat primé et de constater un léger déficit de plusieurs centaines de mille francs dans sa caisse.

« Je ne sais plus qui régnait qu'il avait tout arrangé. Il n'avait mille fois raison. Le propriétaire-rédacteur du Journal de Bergues, cet excellent M. Barbez (Gustave pour M. le baron en) en aurait fait un nouveau procès. Battu à plate couture sur le terrain électoral de son où il ait encore consenti à s'aventurer, traité par notre ami Robert de la tribune de Dunkerque et condamné pour diffamation, Gustave n'a pas moins échappé à la forte somme des rai-cions et dériçans. Aussi vint-il de s'offrir pour M. le baron en ce qui est de la justice. C'est du domaine des choses naturelles me diriez-vous, et cela nous indiffère. Je suis parfaitement de votre avis et il n'aurait pas fait mention de « petit politicien » et ce diable de Gustave n'aurait pas rachelé d'écroure une version radicale-socialiste, dans laquelle ont passé nombre de sales biocards et même de dantes libres-penseurs. »

Si elle était enroulée ? Si elle était condamnée à la peine manicomie et bioécroé !

A sa place, je ne serais guère rassuré et si elle conseil fort, avant de mettre Josephine de dévotionnel réclier trois Pater et trois Ave.

Il pourrait même faire servir ses invocations au collège ecclésiastique de sa bonne poche, mais il ne faut pas oublier qu'il vient de décider de faire payer leur loyer aux enseignants (comme si cela était dans leurs moeurs) et ces messieurs, bien que fort attachés des biens du monde, ont résolu de quitter Bergues la jobe pour aller emprouiser une localité dont le conseil municipal serait moins soucieux des deniers des contribuables.

C'est la mort dans l'âme que ces messieurs vont partir, mais ils ne peuvent guère faire autrement. Restent à en effet avouer que depuis trois mois (ce n'est pas un jour) ils ont présenté les finances municipales de ces pauvres berguois qu'ils ont entre eux surnommés les « poires lapées ». »

Qu'avez-vous dit ?

« En tous cas, vous ne les regretterez pas et c'est avec joie que je leur dirai : « Bon voyage et au plaisir de ne plus vous revoir. » »

Il me reste à mentionner, pour la semaine écoulée, la manifestation artistique donnée au Théâtre par l'Association des Artistes musiciens. Un grand nombre de nos concitoyens avait répondu à l'appel de la Société, et « Rédemption », triologie de Bourgeois, de nos artistes, a obtenu un grand et légitime succès.

Depuis que elle s'est fondée, il y a quatre ans, l'Association des Artistes musiciens a tenu plusieurs réunions de concert importantes et toujours les Dunkerquois sont accourus en foule à ces manifestations, donnant tort à ceux qui prétendent qu'à Dunkerque il n'y a rien à offrir en matière d'art.

Le jeune curier sorti indigne de l'Association des Artistes musiciens de Dunkerque, Gustave C...

LA RÉGION

A HAUTMONT

Une fillette violée par son père

Nous avons signalé dans notre numéro d'hier qu'un signalement Cornédis, âgé de onze ans, journalier, demeurant à Haumont, avait été arrêté pour attentat à la pudeur commis sur sa fillette Marie, âgée de 10 ans.

Voici comment fut découvert le crime :

TRISTE FAMILLE

An n° 51 de la rue de Sous-le-Bois à Grallières-Hautmont, habitant depuis 4 mois Versennes, ses enfants, Fernand, âgé de 17 ans ; Marie, 10 ans, et Pierre, 6 ans, en compagnie d'un pensionnaire, Seghers François, âgé de onze ans.

Versennes, petteux, ivrogne et brutal, laissait ses enfants sans le nécessaire et fréquemment Fernand qui travaille toute une usine devait s'en aller pour toute la journée avec son oncle, un pauvre marchand de sautoirs. Le père, lui, ne se privait pas de la goutte ni du genièvre.

Il se montrait brutal pour ses enfants, notamment pour Pierre, qui n'avait pas, et il dépensait son gain en débauches crapuleuses.

La jeune Marie, petite brunette à l'allure et aux expressions débordées, très fort pour son âge, était partie chez ses voisins, les époux Sorriaux.

M. Sorriaux, entendant les expressions plus que naïves de cette enfant, l'interrogea et finit par apprendre que son père abusait d'elle.

Certain du fait il fut en faire part à M. Girard, commissaire de police d'Haumont, qui l'enfant conduisit les dires de M. Sorriaux en les analysant.

LA PETITE FILLE ACCUSE SON PÈRE

M. Girard fit conduire son bureau Versennes par le surveillant l'usine de l'Acierie de l'Union s. Celui-ci, mais l'enfant fut si affirmative que Versennes fut maintenu provisoirement en état d'arrestation.

L'enfant ajouta, ce qu'elle n'avait pas dit avant, que son père « qui savait bien ce qu'il faisait », lui avait dit que si elle en parlait, il la tuait.

Près de midi, vendredi à 8 h. 50 du matin à Haumont, il était représenté par MM. Paulier, procureur de la République, Le Penconier, juge d'instruction, Wintgring, commissaire-greffier, et M. le docteur Girard, médecin-légiste. A la barre se trouvait M. Girard, commissaire de police, Barbier, lieutenant de gendarmerie de Maubeuge, les assistants Gard et Charpentier. Après quelques instants de conférence ces messieurs se rendirent au domicile de Versennes.

MAISON DE MISÈRE ET DE VICE

Ce domicile, un affreux taudis, portant le n° 51 de la rue de Lenoire, est une maison prédestinée. Il y a quelques années le gendarme Mention y vint arrêter un mari qui coupait la gorge de sa femme avec un couteau de poche.

Ce laide comprend deux places au revêtement, très rudimentairement viciées ; les lits dans un désordre et une saleté repoussante. Les murs, décolorés, sont couverts de débris de bois et de débris de verre. Les assiettes sales ou noires ébréchées, etc., etc.

C'est lui, dans une promiscuité absolue, sans aucune pudeur, que couchent et font leur toilette — même intime — le père, le pensionnaire et les enfants.

Lorsque, vers 10 heures du matin, les magistrats, accompagnés de M. Versennes, la petite Marie était partie pour aller chercher une robe, afin de se faire belle, dit-elle, pour les robes, le brigadier de police Girard dit aller chercher.

LES INTERROGATOIRES

Après interrogatoire confirmant les premières déclarations, l'enfant fut visitée par M. le médecin-légiste qui constata qu'elle avait été violée.

d'Haumont, où fut assigné le père délaqué qui, depuis la veille, était à la chambre de sûreté. Celui-ci persista dans ses dénégations.

A onze heures quinze Versennes menait dans une voiture conduite par M. Désiré Delhaye, entrepreneur de louages, et était dirigé vers la gare, avec une escorte de sept gendarmes et sept agents qui coururent beaucoup de peine pour le soustraire à la foule qui criait : « A mort ! à mort ! » et voulait le lyncher.

Sous le toit d'Artois de MM. Barlier, lieutenant de gendarmerie, Girard, commissaire de police, et de leurs subordonnés, on ne serait pas arrivé à la gare.

Le délégué de la justice, malgré les efforts de M. Grosjean, chef des cars, et de ses employés, avait eu les yeux.

A une heure de l'après-midi Versennes fut écroué à la prison d'Artois.

TRISTE MONDIE

Le passé de Versennes est déplorable ; il a déjà subi plusieurs condamnations, notamment il y a peu de temps, à quatre ans de prison, pour avoir très gravement frappé deux gendarmes belges ; il est présumé par conséquent être un mauvais sujet.

Lui et sa femme, née Govertes Harbe, âgée de 40 ans, le quittait pour vivre avec son frère Sébastien, sur la route de Valenciennes, les amis furent conduits, pour adultère et la femme subit actuellement sa peine de 3 mois de prison en Belgique ; or, n'ayant d'alors été le pensionnaire actuel du mari.

A noter que Versennes lisait à haute voix les journaux derniers, dans un estaminet, le compte rendu du Progrès du Nord relatif au crime de Bergues, commis par Bequet et Flas, sur la jeune Elisabeth Piette, et qu'il s'écriait : « A dieu c. parais, il m'est secoté trop douce : il faudrait qu'ils soient étirés ! »

A CONDÉ

Un surveillant précipité au fond d'un puits est tué.

A la fosse Ledoux, de la Compagnie des mines d'Anzin, le surveillant Baissac était descendu avec deux jeunes ouvriers au fond de la mine pour effectuer un travail. Ce travail terminé tous trois avaient pris place pour remonter dans les berlines de la cage.

Un court court incident se produisit, les berlines se détachèrent, et par suite du choc, le surveillant fut précipité au fond du puits. Quant aux deux autres, l'un se tira de l'accident sans blessures, mais l'autre fut un doigt coupé. Les secours furent aussitôt organisés.

On ne tarda pas à retrouver une jambe complètement détachée du tronc, mais ne fut que plusieurs heures après qu'on put remonter le cadavre de 41 ans à ce doigt coupé. Les secours furent aussitôt organisés.

On ne tarda pas à retrouver une jambe complètement détachée du tronc, mais ne fut que plusieurs heures après qu'on put remonter le cadavre de 41 ans à ce doigt coupé. Les secours furent aussitôt organisés.

A THIAN

Un enfant dans une cuve d'eau bouillante

Le petit Victor Bailly, 3 ans et demi, est tombé en jouant, dans un récipient rempli d'eau bouillante. Mme Bailly accourut aux cris poussés par son fils et le retira horriblement brûlé. On crut pour la vie du malheureux enfant.

A LOUVROIL

Tentative de viol à main armée SUR UNE JEUNE FILLE DE 20 ANS

Mlle E. Pétriaux, âgée de 20 ans environ, demeurant rue du Ganche-Pied, à Louvroil, près de la rue d'Avoye, rentra chez elle, vers 2 heures après-midi.

Elle passait dans un sentier, lorsque soudain, un jeune homme qui s'était tenu caché jusqu'alors, s'élança sur elle, la jeta à terre, lui mit les genoux sur la poitrine, une main sur la bouche et de l'autre armée d'un poignard il la menaça, disant qu'il allait la tuer, si elle ne consentait pas à ses desirs.

Le jeune fille, quoiqu'elle se défendit vigou-reusement, aurait probablement succombé, et des personnes n'étaient arrivées.

L'agresseur, à l'aspect de celless-ci, prit la fuite vers Ferrière-la-Grande ; il ne put être rejoint.

Cependant, son signalement a été communiqué à la gendarmerie, qui procède à une enquête.

A CANIERS

Empoisonnés par de la ciguë

UN DÉCÈS

Mme Benne avait préparé le repas pour ses mari et ses petits enfants, mais, dans la soupe, elle voulut mettre un peu de persil. Malheureusement, elle se trompa et mit de la ciguë, qui ressemble beaucoup au persil. Le père, la mère et les deux enfants se sentirent à table et furent atteints de bon appétit ; mais aussitôt le repas terminé, les pauvres gens furent pris de violentes douleurs d'entrailles et furent demandés de suite un médecin. M. le docteur Le-maitre, de Bligny, accourut, mais, malgré les soins pressés prodigués à la famille, M. Benne succomba dans la soirée. Quant à Mme Benne et à ses deux enfants, le médecin ne peut se prononcer sur leur état, qui inspire les plus vives inquiétudes.

A CERFONTAINE

Deux femmes brûlées vives

Mme veuve Chéron, 64 ans, faisait fondre de la graisse, quand le liquide s'enflamma, communiquant le feu à ses vêtements. Aux cris poussés par Mme Chéron, ses fils, Mathias, accourut pour lui porter secours, mais elle-même fut aussitôt environnée de flammes. Des voisins éteignèrent les flammes avec deux seaux d'eau.

« Filles de la Sennese de Saint-Faust-sur-Sèvre (Vendée), à Roubaix, rue de la Chausson. »

« Sœurs de la Sainte-Famille (Amiens), à Valenciennes, rue de Valenciennes, n° 10. »

« Sœurs de l'Instruction chrétienne, dites de la Providence de Paris (Nogent), à Valenciennes, rue de Valenciennes, n° 10. »

« Sœurs également fermées à la même date : Les écoles des classes annexes (dix classes) occupées par les sœurs de la Providence de Valenciennes, à Valenciennes, rue de Valenciennes, n° 10. »

« Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Paris, à Douai, banou de Dourgnies, rue de Valenciennes, n° 10. »

« Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Paris, à Valenciennes, rue de Valenciennes, n° 10. »

Fédération départementale des Employés d'outre-mer

« Depuis la fondation de la Fédération des employés d'outre-mer, le nombre de villes qui y ont adhéré s'est élevé à 14 pour un effectif de près de 200 membres. Le Conseil Fédéral composé de délégués de chaque localité adhérente se réunira à Lille le Dimanche 25 Juin (jour des Fêtes communales), à 8 heures à Valenciennes, rue de Valenciennes, n° 10. »

« Congrès des Praticiens de France. — Le Congrès des Praticiens de France se tiendra à Lille le 25 Juin. En outre des questions relatives à l'enseignement médical, aux accidents du travail, déjà étudiés au Congrès de Paris de 1907, le Congrès des Praticiens de France étudiera, outre celle de l'organisation des Hôpitaux français et étrangers et en particulier de leur structure administrative. Le voyage d'études en Belgique et en Angleterre terminera ce Congrès. »

Concours de tir à Arras. — Un concours de tir entre les sociétés de tir territoriales et mixtes de la première région aura lieu le dimanche 28 juin, au champ de tir de la commune de Baudrimont.

Justice de paix. — Sont nommés suppléants de juge de paix : A. Bédune, M. Lafon, suppléant de juge de paix de Nord-Frondes.

Justice de paix. — Sont nommés suppléants de juge de paix : A. Bédune, M. Lafon, suppléant de juge de paix de Nord-Frondes.

DANS L'ARMÉE

Régénération du personnel de l'Ecole militaire d'Inhalation. — La composition du cadre de

Déplacement du scrutin pour l'élection de deux délégués de l'enseignement primaire au Conseil supérieur de l'Instruction publique. On se souvient que le premier vote avait été annulé pour irrégularité et que les électeurs avaient été convoqués à nouveau.

En raison de 30 bulletins nuls, la majorité absolue était de 60 voix.

Six délégués, quatre seulement ont été élus : MM. Sollet, 927 voix ; Touley, 877 ; Devinat, 720, et Mme Edenschenk, 671. Le reste des délégués à être.

Les candidats qui viennent immédiatement après les quatre élus sont : M. Michel, 598 ; M. Fouroux, 595 ; M. Leugier, 577 ; M. Roy, 479 ; Dessaint, 430 ; Lomont, 374 ; Comte, 170 ; Trabac, 32 ; Lechanteur, 20 ; etc.

Ces élections n'ont pas tourné à l'avantage attendu.

M. Boitel, qui est élu en tête, et il avait obtenu 1025 voix aux récentes élections, est le directeur de l'Ecole Turgo. D'opinion modérée, il est bien sûr et bien sûr, mais il ne passera pas d'une netteté parfaite, il est connu comme non syndicaliste.

De même pour M. Touley, le deuxième avec 877 voix, alors qu'il n'en avait obtenu, 374, et un mois plus tard, M. Touley est inspecteur primaire à Paris.

M. Devinat, en dépit de son attitude au dernier congrès des instituteurs, attaque dans son journal pédagogique, l'Ecole nouvelle, un des principaux champions de la propagande syndicaliste, M. Glav.

Mme Edenschenk n'est pas syndicaliste. Elle dirige l'Ecole normale de Douai.

Les deux candidats qui viennent en tête pour le ballottage sont M. Michel et Mlle Fouroux. M. Michel, ancien président de la Fédération des Amicales d'Instituteurs et d'Institutrices, instituteur à Valenciennes, serait plutôt, assure-t-on, d'inspiration avancée, mais il n'a pas fait de profession de foi syndicaliste. Mlle Fouroux, après s'être montrée plutôt favorable au mouvement syndicaliste, s'en serait complètement détachée ; Mlle Fouroux est institutrice dans la Marne.

Les interpellations sur le Maroc

Vote de nos députés

Paris, 19 juin.

L'ordre du jour Gervais donne nos partisans d'autre part à été adopté par 323 voix contre 117 (dont 100 de gauche).

Non. — Ont voté pour : MM. Danselet, Debove, Dron, Guillaud, Lemire, Pasquel, Comte ; MM. Delonnois, Delory, Durry, Fiévet, Ghersquière, Goniaux, Guérol, Le-gros, Meunier, Sellé.

Absents : M. Cochin, Delaune, Vandamme.

Ont pris part au vote : MM. Grossou et Guillaud.